



Délibération n° 35 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2014.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Conformément aux délibérations du Conseil municipal :

- n° 29/2014 du 11/04/2015 ;
- n° 46/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 57/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 59/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 59/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 59/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 60/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 59/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 60/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 61/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 62/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 63/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 64/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 65/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 66/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 67/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 68/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 69/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 70/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 71/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 72/2014 du 25/04/2014 ;
- n° 73/2014 du 25/04/2014 ;

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 35/2015
Finances – Compte administratif 2014

n° 74/2014 du 25/04/2014;
 n° 75/2014 du 25/04/2014;
 n° 87/2014 du 25/07/2014;
 n° 114/2014 du 15/12/2014;

Le maire soumet le compte administratif 2014 au Conseil municipal.
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu les documents budgétaires de l'exercice 2014 ;
 Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014 ;
 Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

COMMUNE DE PIGNAN			
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET			
	Mandats Emis	Titres Emis	Résultats / Solde
Fonctionnement	6 391 057,62 €	5 944 394,32 €	-446 663,30 €
Investissement	3 686 642,79 €	5 280 886,47 €	1 594 243,68 €
Résultat reporté N-1	0,00 €	1 327 655,63 €	1 327 655,63 €
Solde d'inv. N-1	1 470 785,59 €	0,00 €	- 1 470 785,59 €
Total du Budget	11 548 486,00 €	12 552 936,42 €	1 004 450,42 €
	Dépenses	Recettes	Résultats / solde
Fonctionnement	6 391 057,62 €	7 272 049,95 €	880 992,33 €
Investissement	5 157 428,38 €	5 280 886,47 €	123 458,09 €
Restes à réaliser	1 063 227,23 €	177 246,62 €	- 885 980,61 €
Total Investissement	6 220 655,61 €	5 458 133,09 €	- 762 522,52 €
Total général	12 611 713,23 €	12 730 183,04 €	118 469,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;
- approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2014, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votes : 27 (Mme le Maire ne prend pas part au vote)
 Pour : 21
 Contre : 6
 Abstentions : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
 LE MAIRE,
 Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 9 juin Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

